



EUROPE

Quatorzième Comité permanent du Comité régional de l'Europe Cinquième session

Siège de l'OMS (Genève), dimanche 13 mai 2007

EUR/RC56/SC(5)/REP
14 mai 2007
73231
ORIGINAL : ANGLAIS

Rapport sur la cinquième session

Introduction

1. Le quatorzième Comité permanent du Comité régional de l'OMS pour l'Europe (CPCR) a tenu sa cinquième session au Siège de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), à Genève, le 13 mai 2007. Le docteur Francesco Cicogna, qui se rétablit bien après une crise cardiaque survenue à Pâques, s'est excusé. Le président souhaite la bienvenue au nouveau membre du Kirghizistan, le docteur Tuygunali Abdraimov, ministre de la Santé, et à son conseiller, M. Mukhtar Djumaliev, ambassadeur du Kirghizistan, ainsi qu'au docteur Katalin Rapi, membre suppléant de Hongrie.
2. Dans ses observations liminaires, le directeur régional attire l'attention sur trois dossiers ayant eu une importance prédominante depuis la session précédente du CPCR : la Journée mondiale de la santé (célébrée chaque année le 7 avril), en connexion avec laquelle le Bureau régional a émis une publication sur la sécurité sanitaire, la Semaine européenne de la vaccination (du 16 au 22 avril 2007), pour laquelle des événements ont été organisés dans 20 pays de la Région, et les droits de propriété intellectuelle, à propos desquels deux consultations ont été organisées pour les nouveaux États indépendants et les États membres du Sud-Est de l'Europe (Moscou, 26 et 27 avril et Istanbul, 30 avril et 1^{er} mai).
3. La directrice régionale adjointe fait également référence à une récente réunion mondiale de l'OMS avec de hauts représentants de la Banque mondiale, lors de laquelle la nouvelle stratégie des systèmes de santé de la Banque a été discutée et où un débat a eu lieu sur les rôles respectifs de l'OMS et de la Banque. En outre, la réunion d'évaluation tripartite annuelle s'est tenue entre la Commission européenne, le Conseil de l'Europe et le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe.
4. L'ordre du jour et le programme de la session sont adoptés, avec l'ajout du sujet « Postes électifs à la Soixantième Assemblée mondiale de la santé » sous la rubrique « Divers ». Le rapport de la quatrième session du CPCR est adopté sans amendement.

Cinquante-septième session du Comité régional de l'OMS pour l'Europe

Ordre du jour et programme provisoires

5. Le directeur régional signale qu'il a visité le bâtiment du Parlement fédéral à Belgrade, le site gracieusement mis à disposition par le gouvernement serbe pour la cinquante-septième session du Comité régional. Il est convaincu qu'en tant que symbole de la démocratie, l'édifice stimulera un esprit de respect mutuel et un dialogue fructueux parmi les participants.
6. La première journée de la session (le lundi 17 septembre 2007) servira principalement à « planter le décor », avec la présentation de déclarations et de rapports par le directeur régional et le président du CPCR, puis un débat sur les questions soulevées par les décisions et résolutions de l'Assemblée mondiale de la santé et du Conseil exécutif. À la demande spécifique de l'État membre qui exercera la présidence de l'Union européenne au moment de la cinquante-septième session du Comité régional, le rapport du directeur régional couvrira, entre autres domaines, le thème de la santé des migrants.
7. Les sujets techniques seront débattus de manière approfondie le lundi après-midi, toute la journée du mardi et le mercredi matin. Le Comité régional se réunira en privé le mercredi après-midi pour désigner ou élire les membres de divers organes et comités de l'OMS, et la session se conclura avec l'approbation du rapport le jeudi matin.
8. Le CPCR note que le processus organisationnel de la prochaine session du Comité régional s'est vu grandement facilité par le fait qu'il a tenu six réunions pendant l'année, plutôt que les cinq réunions habituelles jusqu'ici, et recommande que cette pratique soit maintenue.
9. Il décide que le titre de l'une des séances d'information technique à organiser en connexion avec la cinquante-septième session du Comité régional devrait devenir « Situation de la Région en ce qui concerne les maladies liées à l'eau et Protocole sur l'eau et la santé » et recommande que, dans la

mesure du possible, une vaste palette géographique de pays soient sélectionnés en tant qu'études de cas pour les diverses séances d'information, et que moins d'importance soit accordée à la présentation des données numériques qu'à une description de la manière dont ils relèvent les défis faisant l'objet des discussions.

10. Enfin, le CPRC convient que le président, en présentant son rapport, pourrait inviter les États membres à suggérer des points techniques qu'ils aimeraient voir abordés lors de futures sessions du Comité régional.

Projets de documents et de résolutions, et avis à présenter par les membres du CPRC

11. La directrice régionale adjointe note que les projets de documents pour la cinquante-septième session du Comité régional ont été révisés afin de tenir compte de suggestions formulées par le CPRC lors de sa précédente session.

Politiques relatives au personnel sanitaire

12. Le projet de document inclut désormais une analyse et une évaluation plus détaillées des tendances caractérisant le personnel sanitaire et des besoins futurs, tandis que l'accent est davantage placé (tant dans le document que dans le projet de résolution) sur la définition d'un cadre éthique pour le recrutement international de travailleurs de la santé dans la Région européenne de l'OMS.

13. Un membre du CPRC rappelle que les ministres des Affaires étrangères de sept pays (dont le Norvégien Jonas Støre) ont, le 20 mars 2007, adopté la déclaration ministérielle d'Oslo¹ sur la santé dans le monde, dont l'une des composantes traite des ressources humaines en matière de santé. Par ailleurs, un groupe de travail sur la migration du personnel sanitaire a été constitué au sein de l'Alliance mondiale pour les personnels de santé. Le Bureau régional est exhorté à rester en contact étroit avec les nombreux groupes qui se forment pour résoudre les questions soulevées dans ce domaine.

14. Le CPRC convient également que le projet de résolution devra être amendé pour inclure les points suivants :

- Les États membres doivent être exhortés à planifier le renforcement de leur propre personnel sanitaire et à en supporter la responsabilité ;
- Il conviendrait de demander au directeur régional d'arrêter un ensemble minimal de données de base pour améliorer la qualité des informations et les rendre plus facilement comparables.

Obésité et Plan d'action pour l'alimentation et la nutrition

15. Comme le CPRC le recommandait, le projet de document a été davantage centré sur son sujet et sur l'action. Les objectifs sanitaires du deuxième Plan d'action européen de l'OMS pour l'alimentation et la nutrition ont été reformulés en termes « génériques », tandis que la question de savoir s'il faut inclure des buts mesurables sera tranchée lors de la réunion des correspondants nationaux qui aura lieu au début du mois de juin 2007.

16. Le CPRC avance que le Plan d'action, tel qu'il a été proposé, a été établi suivant une démarche assez « classique », alors qu'il devrait prendre davantage en considération l'évolution récente dans ce domaine, par exemple les nouveaux aliments et le recours à la nanotechnologie, et insister plus sur le vieillissement en bonne santé pour faire pendant au domaine d'action proposé sur la promotion de la bonne santé au début de l'existence. Le Comité permanent souhaite également que le Plan d'action soit considéré comme progressiste et couvrant le vaste sujet des aliments et de la nutrition, tandis que l'autre volet de cette rubrique de l'ordre du jour, le rapport relatif à la Conférence ministérielle européenne de l'OMS sur la lutte contre l'obésité, présente une description de la situation actuelle dans un contexte plus

¹ Oslo Ministerial Declaration – global health: a pressing foreign policy issue of our time. *The Lancet*, 369: 1373-1378 (2007).

étroit et aurait davantage sa place au point « Suite donnée aux questions examinées lors des sessions précédentes du Comité régional de l’OMS pour l’Europe ».

17. Le membre du CPR qui présentera les avis du Comité permanent sur ce point lors de la cinquante-septième session du Comité régional confirme qu’il attirera l’attention sur cette distinction. En outre, il notera que le Plan d’action comprend une série de mesures parmi lesquelles les États membres devront faire leur choix en fonction de leur situation propre : certains pourraient opter pour une orientation classique, intersectorielle, tandis que d’autres auront besoin d’adopter des stratégies innovatrices. Par ailleurs, il mettra l’accent sur les aspects éthiques de la politique alimentaire et nutritionnelle. Il finalisera ses commentaires après la réunion des correspondants, et le CPR aura l’occasion de les examiner (ainsi que ceux des membres du CPR qui doivent s’exprimer sur d’autres points de l’ordre du jour) lors de sa session de la veille de la cinquante-septième session du Comité régional.

Objectifs du Millénaire pour le développement

18. Les conclusions du projet de document sur les systèmes de santé et la santé de la mère et de l’enfant dans le contexte des objectifs du Millénaire pour le développement ont été amendées pour rendre plus explicites les liens avec la Conférence ministérielle européenne de l’OMS sur les systèmes de santé, qui aura lieu à Tallinn (Estonie) en juin 2008. Le CPR approuve le nouveau projet de document.

Bureau de la session

19. Suivant la tradition, le ministre de la Santé du pays d’accueil est invité à présider une session du Comité régional organisée en dehors de Copenhague. Le président du CPR sera nommé président exécutif de la session, tandis que le vice-président du CPR sera proposé comme vice-président exécutif. Lors de sa prochaine session, la suggestion du secrétariat pour le poste de rapporteur sera communiquée au CPR.

Lieu des futures sessions du Comité régional de l’OMS pour l’Europe

20. Le CPR a jugé qu’il était plus approprié que la cinquante-neuvième session du Comité régional se tienne à Copenhague afin d’avoir un endroit « neutre » pour la session lors de laquelle aurait lieu la nomination du directeur régional. Dès lors, le secrétariat a approché les trois pays ayant proposé d’accueillir la cinquante-neuvième session du Comité régional, pour s’assurer qu’ils seraient en mesure d’accueillir plutôt la cinquante-huitième session. Au vu des réponses reçues, le CPR convient de recommander au Comité régional de tenir ses futures sessions aux endroits suivants :

2008	Géorgie
2009	Copenhague
2010	Fédération de Russie
2011	Copenhague

Dates des sessions du quinzième CPR

21. Le CPR constate que les dates de trois des six sessions prévues pour son année de travail 2007-2008 ont été déterminées à l’avance, en fonction des réunions d’autres organes :

- la première session, qui doit se tenir à Belgrade le 20 septembre 2007, immédiatement après la clôture de la cinquante-septième session du Comité régional ;
- la cinquième session, la veille de l’ouverture de la Soixante et unième Assemblée mondiale de la santé (date à confirmer) ;

- la sixième session, le 14 septembre 2008, la veille de l'ouverture de la cinquante-huitième session du Comité régional.
22. Le président remet une invitation à organiser la deuxième session du quinzième CPRC à Londres en novembre (dates à confirmer).
23. En outre, il est proposé que le quinzième CPRC tienne sa troisième session à Copenhague les 14 et 15 janvier 2008, et sa quatrième session également au Bureau régional les 18 et 19 mars 2008.

Composition d'organes et de comités de l'OMS

24. Afin de parvenir à un consensus sur les candidats qu'il recommandera lors de la cinquante-septième session du Comité régional, le CPRC procède à un examen plus détaillé des candidatures reçues pour le Conseil exécutif, le Comité permanent, le Conseil conjoint de coordination du Programme spécial de recherche et de formation concernant les maladies tropicales, et le Comité européen de l'environnement et de la santé. Jusqu'à présent, en ce qui concerne ce dernier organe, le CPRC note que cinq de ses dix « pays membres » doivent être désignés par le Comité des politiques de l'environnement de la Commission économique pour l'Europe de l'Organisation des Nations Unies (CEE-ONU). Le Comité des politiques de l'environnement doit tenir sa prochaine session à Genève le 29 mai 2007 ; par conséquent, le CPRC s'accorde provisoirement sur cinq candidats et décide de reporter son examen formel des candidatures au Comité européen de l'environnement et de la santé jusqu'à sa session précédant la cinquante-septième session du Comité régional.

Rapport d'avancement du groupe examinant le rôle et les méthodes de travail du CPRC

25. Le groupe ne s'est pas réuni depuis la quatrième session du CPRC. Il finalisera son rapport, qui sera envoyé aux membres du CPRC par courriel pour commentaires. Les principaux points seront ensuite incorporés dans le rapport établi par le CPRC pour la cinquante-septième session du Comité régional ; le rapport complet sera présenté au CPRC pour approbation lors de sa prochaine session.

Création d'un nouveau bureau géographiquement dispersé

26. La directrice régionale adjointe note que la proposition de la Grèce de créer un nouveau bureau ou centre géographiquement dispersé avait pour but d'aider à consolider les travaux du Bureau régional, et que le directeur régional a suggéré que cet organe travaille dans le domaine des maladies non transmissibles, y compris la santé mentale, un domaine qui, par le passé, a été sous-financé et représente maintenant une priorité pour le Bureau régional après l'adoption de la Stratégie européenne contre les maladies non transmissibles (prévention et lutte). Une série d'objectifs et de domaines de travail généraux a été arrêtée, mais ils seront encore soumis à des débats et des négociations.

27. Le directeur régional rappelle que le centre proposé serait le premier à être établi en sept ans, et confirme que ce centre satisfera aux critères émis pour son établissement et se conformera intégralement à tous les règlements de l'OMS régissant ce type d'organes. Le financement proposé (deux millions d'euros par an pendant dix ans) sera affecté aux activités techniques, s'ajoutera à la mise à disposition de locaux, et il serait difficile d'assurer un tel engagement de fonds à long terme par une quelconque autre manière.

28. Le CPRC estime que si un bureau ou centre géographiquement dispersé peut être un instrument précieux à mettre à la disposition de l'Organisation, le secrétariat doit longuement réfléchir à son domaine de compétences et à la manière de l'inscrire dans une stratégie à long terme. Si les maladies non transmissibles doivent être une priorité, il est essentiel que le Bureau régional prenne dûment en charge

ce dossier, dans le cadre de ses activités de base. Dès lors, le Comité permanent est très désireux de recevoir du secrétariat l'assurance que le centre proposé trouverait sa place dans la stratégie globale du Bureau régional.

29. Par ailleurs, le CPRC s'inquiète des conséquences découlant du fait que l'OMS reçoit des moyens considérables sous la forme de donations affectées à un usage précis, plutôt que d'être capable de décider elle-même de leur affectation. Le CPRC se demande également si les infrastructures du Bureau régional, à Copenhague, seront requises pour l'encadrement des activités proposées en Grèce.

30. En réponse, le directeur de l'Administration et des finances confirme que le niveau de financement proposé pour le centre répond à deux des critères approuvés par le Comité régional dans la résolution EUR/RC54/R6, à savoir que le centre aurait une masse critique minimale de personnel qualifié et bénéficierait de promesses de financement pour au moins cinq ans. En outre, l'accord avec le pays d'accueil serait un accord standardisé et le centre proposé aurait les mêmes outils que le reste de l'Organisation en ce qui concerne la planification, les finances et l'administration.

31. La directrice régionale adjointe répète qu'il est prévu d'étudier toutes les facettes du vaste domaine des maladies non transmissibles et de déterminer celles qui nécessitent une assistance supplémentaire dans le cadre du Projet de plan stratégique à moyen terme. En règle générale, le Bureau régional aspire à augmenter ses capacités pour soutenir les domaines de travail revêtant un haut degré de priorité.

32. En conclusion, le CPRC est assuré que le directeur régional fera le nécessaire pour veiller à ce que le centre proposé fonctionne correctement en tant que partie intégrante d'une structure du Bureau régional. Il convient que le directeur régional et le secrétariat continuent à discuter avec le ministre grec de la Santé et des Affaires sociales pour savoir comment constituer au mieux le centre proposé, et que le président sera informé de l'évolution de la situation. Il attend avec intérêt de recevoir un document plus détaillé dans un proche avenir, pour discussion durant la cinquante-septième session du Comité régional.

Soixantième Assemblée mondiale de la santé

Examen de l'ordre du jour provisoire

33. Le directeur régional informe le CPRC que l'ordre du jour provisoire de la Soixantième Assemblée mondiale de la santé comporte un nombre important de points techniques et liés à la santé, en plus du Plan stratégique à moyen terme 2008-2013 de l'Organisation et du Projet de budget programme 2008-2009. De plus amples détails seront donnés lors de la réunion avec les représentants des États membres européens, qui aura lieu juste après la clôture de la session actuelle du CPRC.

Postes électifs

34. Le CPRC est informé que le Bureau régional a soumis au secrétariat du Siège de l'OMS des propositions pour les postes de vice-président de l'Assemblée et de président de la Commission B, ainsi que pour un siège au Bureau de l'Assemblée, au Comité des Pouvoirs et à la Commission des désignations.